



DECISION N° 2023-1009

Procédure adaptée relative à la prestation de service pour la projection de films de cinéma en plein air pour les cinémas républicains du 7 juillet 2023 au parc Sant Vicens, du 21 juillet 2023 au parc Maillol et du 28 juillet 2023 place de Belgique organisés par la direction des Maisons de quartier de la Ville de Perpignan dans le cadre de la seconde édition de l'évènementiel Perpignan en bleu-blanc-rouge

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

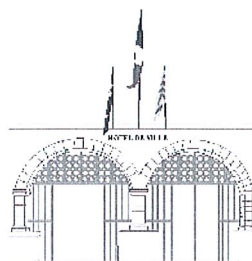
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L2123.1 et R2123.1-3° du Code de la Commande Publique (CCP), il convient de conclure un marché relatif à des prestations de service pour les cinémas républicains du 7 juillet 2023 au parc Sant Vicens, du 21 juillet 2023 au parc Maillol et du 28 juillet 2023 place de Belgique organisés par la direction des Maisons de quartier de la Ville de Perpignan dans le cadre de la seconde édition de l'évènementiel Perpignan en bleu-blanc-rouge.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de conclure un marché de prestation de service pour un montant total de **5 536,77 € TTC** réparti comme suit pour les actions suivantes :

- **association Cinémaginaire** : l'atelier Parc d'activités Albères Méditerranée n° 14, 66690 Saint-André, pour un montant total de **5 536,77 € TTC**. Dans le cadre des trois sessions de cinémas républicains du 7 juillet 2023 au parc Sant Vicens, du 21 juillet 2023 au parc Maillol et du 28 juillet 2023 place de



Belgique, l'association Cinémaginaire a été choisi par la direction des Maisons de quartier de la Ville de Perpignan pour la réalisation et la projection des films de ces évènements.

Soit un total de 5 536,77 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **07 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230907-178811A-AV-1-1

Accusé reçu le : **07 SEP. 2023**

Affiché le : **07 SEP. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

